

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6000 – BIOLOGIE CELLULAIRE AVANCÉE – 3 CRÉDITS
Automne 2018



AVIS : Le Département de pathologie et biologie cellulaire se réserve le droit de modifier sans préavis l'horaire ci-joint.

RESPONSABLE : Le Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine.
Docteur Dorin Lucian Ghitescu

PROFESSEURS : Dr Richard Bertrand
Dre Katherine Borden
Dr Sébastien Carréno
Dr Michel Desjardins
Dr Gregory Emery
Dr Dorin Lucian Ghitescu
Dr Gilles Hickson
Dr Jean-Claude Labbé
Dr Roger Lippé
Dre Lucie Parent
Dr Marc Therrien
Dre Maria Leiza Vitale

HORAIRE : **Cours :** Les mardis et les vendredis du 7 septembre au 16 novembre 2018, de 9h30 à 11h30.
***Quatre conférences d'une durée de 3 heures chacune** sont prévues à l'horaire.
Examen intra : Le mardi 16 octobre 2018, de 9h30 à 12h30.
Examen final : Le mercredi 23 novembre 2018, de 9h30 à 12h30.

PROGRAMME : Maîtrise en pathologie moléculaire et médecine personnalisée : 2-512-1-0

TGDE : Département de pathologie et biologie cellulaire (Katherine David poste : 6288)

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6000 – BIOLOGIE CELLULAIRE AVANCÉE – 3 CRÉDITS
Automne 2018

DESCRIPTION DU COURS

Données fondamentales sur la relation entre la structure et les fonctions principales de la cellule.

OBJECTIF GENERAL

Le cours contient deux parties majeures : la première vise la présentation des organites et compartiments de la cellule tandis que la deuxième est focalisée principalement sur les différents aspects de la division cellulaire

OBJECTIF SPECIFIQUE

En fournissant des connaissances de base sur la structure normale des cellules, le cours se propose de préparer les étudiants à une meilleure compréhension de la pathologie cellulaire

ÉVALUATION

Deux examens à court développement sont prévus à l'horaire :

- 1) Un examen partiel intra ou périodique portant sur la matière vue dans la première partie du cours comptant pour 50% de la note finale.
- 2) Un examen final, non-cumulatif, comptant pour 50% de la note finale.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les leçons de ce cours sont données sous forme de leçons magistrales : 38 heures de cours théorique, 6 heures d'examen, pour un total de 44 heures.

BIBLIOGRAPHIE

1. B. Alberts et al "Biologie Moléculaire de la Cellule" 5eme édition,
2. Bibliographie spécifique indiquée à chaque chapitre par le conférencier responsable

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6000 – BIOLOGIE CELLULAIRE AVANCÉE – 3 CRÉDITS
 Automne 2018

SEPTEMBRE 2018				
Vendredi	07-09-2018	9h30 à 11h30	Les membranes biologiques 1 – Dr Ghitescu	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	11-09-2018	9h30 à 11h30	Les membranes biologiques 2 – Dr Ghitescu	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Vendredi	14-09-2018	9h30 à 11h30	Le transport transmembranaire de petites molécules Dr Parent	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	18-09-2018	9h30 à 11h30	Le noyau : aspects structuraux – Dre Borden	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Vendredi	21-09-2018	9h30 à 11h30	Le cytosquelette 1 – Dre Vitale	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	25-09-2018	9h30 à 11h30	Le cytosquelette 2 – Dre Vitale	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
*Vendredi	28-09-2018	9h30 à 12h30	Le réticulum endoplasmique (3h) – Dr Hickson	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
OCTOBRE 2018				
Mardi	02-10-2018	9h30 à 11h30	L'appareil de Golgi – Dr Hickson	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Vendredi	05-10-2018	9h30 à 11h30	Mitochondrie – Dr Desjardins	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
*Mardi	09-10-2018	9h30 à 12h30	Le transport vésiculaire des macromolécules (3h) – Dr Desjardins	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	16-10-2018	9h30 à 12h30	Examen intra	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
*Vendredi	19-10-2018	9h30 à 12h30	Sénescence cellulaire et apoptose (3h) – Dr Bertrand	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES DU 22 AU 26 OCTOBRE 2018				
Mardi	30-10-2018	9h30 à 11h30	Communications intercellulaires – Dr Therrien	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
NOVEMBRE 2018				
Vendredi	02-11-2018	9h30 à 11h30	Régulation de l'expression génique par interférence – Dr Lippé	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	06-11-2018	9h30 à 11h30	Division cellulaire : mitose et méiose – Dr Labbé	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Vendredi	09-11-2018	9h30 à 11h30	Coordination cellulaire asymétrique et polarisation cellulaire – Dr Labbé	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	13-11-2018	9h30 à 11h30	Coordination entre le cytosquelette d'actine et de microtubules au cours de la division cellulaire – Dr Carréno	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
*Vendredi	16-11-2018	9h30 à 12h30	Migration cellulaire (3h) – Dr Emery	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry
Vendredi	23-11-2018	9h30 à 12h30	Examen final	Local : N-833 Pavillon : Roger-Gaudry

Note : Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le local de classe.

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6000 – BIOLOGIE CELLULAIRE AVANCÉE – 3 CRÉDITS
Automne 2018

Renseignements et directives

Règlements des études des cycles supérieurs

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

Outil pédagogique

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

StudiUM

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

HORAIRE ET PLAN DE COURS
PBC 6000 – BIOLOGIE CELLULAIRE AVANCÉE – 3 CRÉDITS
Automne 2018

Dates importantes

- 19 septembre 2018 : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 9 novembre 2018 : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

Absence non justifiée

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

Services

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant

www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/

Centre de communication écrite

www.cce.umontreal.ca/

Direction des bibliothèques

www.bib.umontreal.ca/a-propos

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP

Monsieur Pierre Cantin : 514-343-6111 poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : www.bsesh.umontreal.ca

Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.